

République du Sénégal  
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'HABITAT, DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE  
L'ASSAINISSEMENT



Région de **ZIGUINCHOR**

**PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET  
D'ASSAINISSEMENT-PLHA**

*Communauté rurale d'ADEANE  
(Version Finale)*

JUILLET 2010

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



# USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

## *Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire*

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

**PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE**

Agathe Sector  
Agreement Officer's Representative  
Office of Economic Growth  
USAID/Senegal  
Route des Almadies  
Almadies  
BP 49  
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Post Office Box 12194  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE.....</b>	<b>6</b>
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	6
1.1.1. <i>Situation géographique</i> .....	6
1.1.2. <i>Climat</i> .....	7
1.2. DEMOGRAPHIE.....	7
1.2.1. <i>Populations</i> .....	7
1.2.2. <i>Localités</i> .....	8
1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	9
1.3.1. <i>L'agriculture</i> .....	9
1.3.2. <i>L'élevage</i> .....	10
1.3.3. <i>La pêche</i> .....	10
1.3.4. <i>Le commerce</i> .....	11
1.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT).....	11
1.4.1. <i>L'éducation</i> .....	11
1.4.2. <i>La santé</i> .....	13
1.4.3. <i>Electricité</i> .....	14
1.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR.....	14
1.5.1. <i>Les organisations communautaires de base</i> .....	14
1.5.2. <i>Les partenaires au développement</i> .....	14
<b>II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE.....</b>	<b>15</b>
2.1. RESSOURCES EN EAU.....	15
2.1.1. <i>Eaux de surface</i> .....	15
2.1.2. <i>Eaux souterraines</i> .....	15
2.2. SYNTHÈSE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU.....	15
2.2.1. <i>Réseaux AEV</i> .....	15
2.2.2. <i>Puits modernes</i> .....	16
2.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES.....	17
2.3.1. <i>Taux d'accès</i> .....	17
2.3.2. <i>Taux de desserte</i> .....	18
2.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....	19
2.4.1. <i>Agriculture</i> .....	19
2.4.2. <i>Elevage</i> .....	19
2.4.3. <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i> .....	19
<b>III. BILAN DE L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>20</b>
3.1. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	20
3.1.1. <i>Assainissement collectif</i> .....	20
3.1.2. <i>Assainissement individuel</i> .....	20
3.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	21

3.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	21
<b>IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE .....</b>	<b>22</b>
4.1. OBJECTIFS POUR 2015 .....	22
4.1.1. <i>Eau potable</i> .....	22
4.1.2. <i>Assainissement</i> .....	22
<b>V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015 .....</b>	<b>22</b>
5.1. EAU POTABLE .....	22
5.2. ASSAINISSEMENT .....	22
<b>VI. COMPOSANTES DU PLHA .....</b>	<b>23</b>
6.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE .....	23
6.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	23
6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	35
6.3.1. <i>IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable</i> .....	35
6.3.2. <i>IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement</i> .....	36
6.3.3. <i>Etudes et activités spécifiques</i> .....	36
<b>VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>37</b>
7.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	37
7.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	37
7.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	38
7.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT .....	38
<b>VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL .....</b>	<b>39</b>
8.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION .....	39
8.2. OPERATIONS PRIORITAIRES .....	39
<b>ANNEXES .....</b>	<b>40</b>
<b>CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>43</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AB</b>	Abreuvoir
<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Village
<b>AEMV</b>	Adduction d'Eau Multi village
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>APS</b>	Avant Projet Sommaire
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers de Forage
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BALP</b>	Bac à laver puisard
<b>BC</b>	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
<b>BE</b>	Bureau d'étude
<b>BF</b>	Borne fontaine
<b>BP</b>	Branchement particulier
<b>BPF</b>	Brigade des puits et forages
<b>CPJ</b>	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m <sup>3</sup> /j)
<b>CR</b>	Communauté rurale
<b>EAB</b>	Equivalent Abreuvoir
<b>ECP</b>	Ecole primaire
<b>E&amp;C</b>	(Service d') Etude technique et de contrôle
<b>EPE</b>	Equivalent point d'eau
<b>EPI</b>	Electropompe immergée
<b>F&amp;T</b>	Fournitures et travaux
<b>FV</b>	Forage villageois (équipé de PMH)
<b>GE</b>	Groupe électrogène
<b>I&amp;D</b>	(Provisions pour) Imprévus et divers
<b>IEC</b>	Information- Education- Communication
<b>BT</b>	(Réseau électrique) Basse tension
<b>LFE</b>	Latrines à fosse étanche
<b>LFV</b>	Latrines à fosse ventilée
<b>LMT</b>	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
<b>LTR</b>	Latrines traditionnelles
<b>MTH</b>	Moteur thermique
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAV</b>	Pompe d'exhaure à axe vertical
<b>PEM</b>	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
<b>PLHA</b>	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
<b>PEPAM</b>	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
<b>PM</b>	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
<b>PMH</b>	pompe à motricité humaine
<b>PO</b>	potence à charrette
<b>PS</b>	Poste de santé
<b>RGPH III</b>	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>TCM</b>	Toilette à chasse manuelle
<b>UBT</b>	Unité de bétail tropical
<b>USAID</b>	Agence Américaine pour le développement International

## FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale **ADEANE**

Données de base **Population**

- Population 2003 : 8 485 (RGPH III)
- Taux de croissance : 7,08 % (RGPH III)
- Population 2010 : 16 872 (Projection)
- Population 2015 : 22 843 (Projection)

### Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 %
- Taux de desserte en eau potable : 44,94 % (cf définition en annexe)
- Taux d'accès à l'assainissement : 44,67 % (État des lieux 2004, 17%)

Objectifs

### Objectifs globaux

- Réalisation des objectifs des populations (Objectifs du PLD)
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

### Objectifs spécifiques pour 2015

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 % (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : 72,34 % (Minimum)

Résultats à atteindre en 2015 22 843 personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)  
14 480 personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)  
26 infrastructures avec assainissement adéquat

Composantes et activités **1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- Réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage d'Adéane
- Construction de château d'eau, réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage de Baghagha
- Construction d'une nouvelle AEMV à Agnack Petit
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

### 2. Développement des infrastructures d'assainissement

- Construction de 770 systèmes d'assainissement individuels
- Construction de 20 édicules publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

### 3. Mesures d'accompagnement

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

Coût et plan de financement **Coût du programme : 756 064 000 FCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 380 424 000 FCFA (50,3 %)
- Infrastructures d'assainissement : 283 140 000 FCFA (37,5 %)
- Mesures d'accompagnement : 92 500 000 FCFA (12,2 %)

### Plan de financement :

- Communauté rurale et populations : 28 314 000 FCFA (3,75 %)
- Partenaires au développement : 727 750 000 FCFA (96,25 %)

# I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

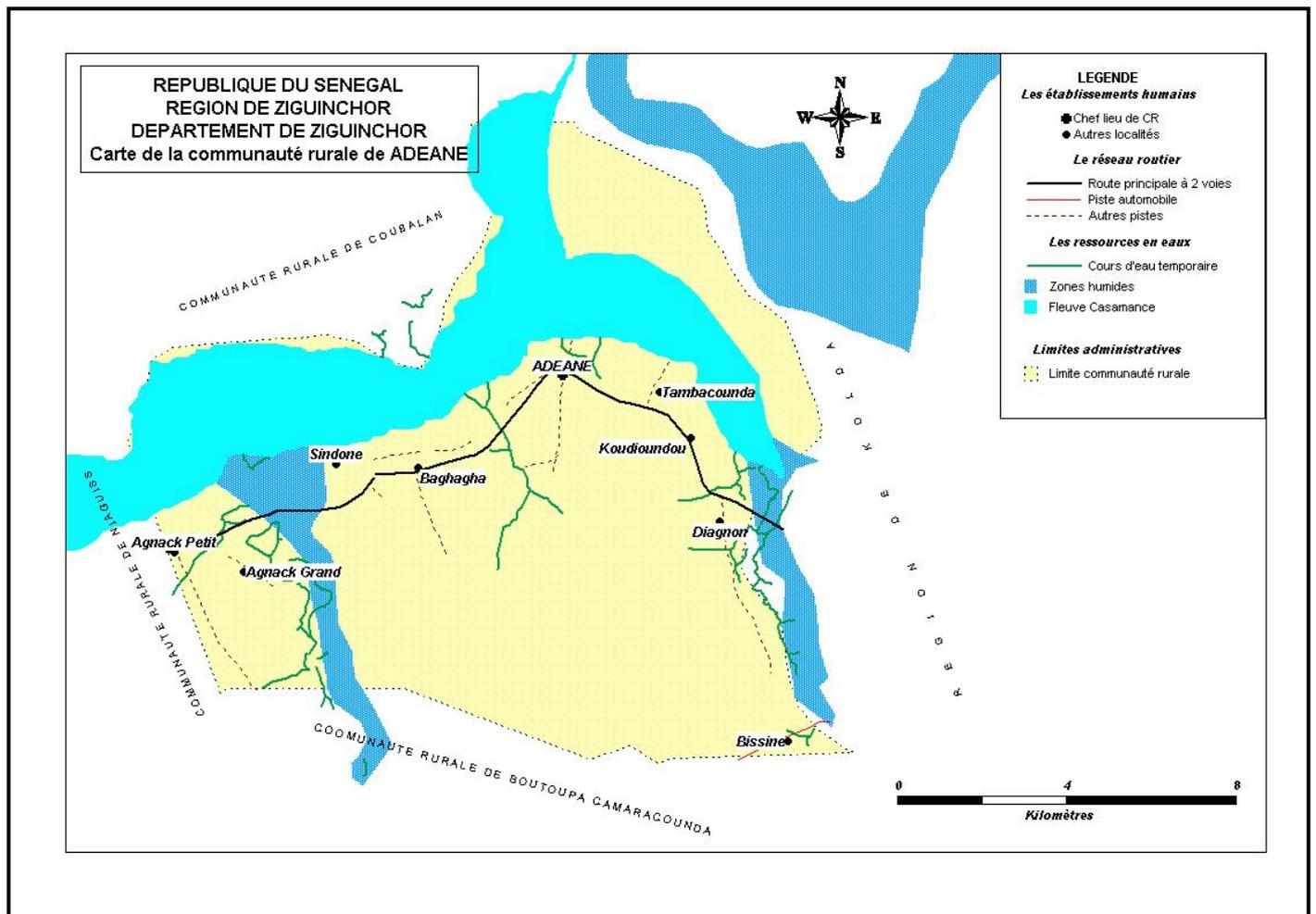
## 1.1. Caractéristiques générales

### 1.1.1. Situation géographique

Située à l'extrême Est du département de Ziguinchor, la communauté rurale d'Adéane fait partie de l'arrondissement de Niaguis. Elle a une population estimée en 2010 à **16 872** habitants et s'étend sur une superficie de 192 km<sup>2</sup> dont 42 occupés par la forêt classée de Bissine.

Elle est limitée :

- A l'Est par l'arrondissement de Diattacounda,
- A l'Ouest par la communauté rurale de Niaguis,
- Au Nord par le fleuve Casamance,
- Et au sud par la communauté rurale de Boutoupa Camaracounda.



### **1.1.2. Climat**

De type soudano-guinéen, le climat de la communauté rurale est marqué par des températures relativement élevées, variant entre 20 et 35°C. Il est caractérisé par deux principales saisons : une saison sèche qui s'étend de novembre à mai, et une autre pluvieuse de juin en octobre.

La saison sèche est partagée en deux périodes : Une période fraîche entre novembre et janvier et une période chaude de février en mai, laquelle est marquée par de fortes chaleurs et les vents chauds de l'Harmattan.

La saison des pluies se caractérise par l'abondance des précipitations, la fréquence des orages (69 jours de pluies en moyenne par an) plus ou moins violents et la présence des vents de mousson. La moyenne pluviométrique annuelle est de 1176 mm.

## **1.2. Démographie**

### **1.2.1. Populations**

Le RGPH III indique, pour la CR une population en 2003 de 8 780 personnes avec une moyenne de 7,2 personnes par ménage et un taux de croissance de 7,08 % par an. La population en 2010 est estimée à 16 872 personnes (sans tenir compte du village de Bissine) d'après le dernier recensement réalisé par le conseil rural en 2010 et devrait atteindre 22 843 personnes en 2015.

La communauté rurale d'Adéane est l'une des zones les plus touchées par le conflit armé en Casamance a entraîné des déplacements massifs des populations à l'intérieur de la communauté rurale mais aussi vers les pays frontaliers tels que la Guinée Bissau.

La CR se caractérise par son aspect cosmopolite, avec une diversité ethnique qui se manifeste par la présence de nombreuses ethnies : mandingues, diolas, peuhls, baïnoucks, Manjacques, balantes, Mancagnes), toucouleurs, wolofs, dialoukés,

sérères, bambaras, diakhankés, soussous. Les mandingues y sont majoritaires, suivis des diolas et des peuhls.

### 1.2.2. Localités

La CR de Adéane compte 9 villages administratifs parmi lesquels six (6) (Adéane, Baghagha, Agnack Petit, Sindone, Diagno, Tambacoumba) sont déjà des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants en 2010 et qui concentrent déjà 94,5 % de la population totale de la CR. Les petites localités de moins de 500 habitants ne représenteront que 5,5 % des villages administratifs ce qui est très favorable à la réalisation des infrastructures communautaires.

Le village de Bissine, situé dans une zone forestière, se confond présentement avec la forêt parce qu'il est totalement abandonné par sa population depuis plus de 10 ans à cause du conflit armé en Casamance.

**TABLEAU N°: SITUATION DES VILLAGES DEPLACES DANS LA CR**

VILLAGE ENTIEREMENT DEPLACE	VILLAGES PARTIELLEMENT DEPLACES	HAMEAUX DISPARUS
Bissine	- Diagon - Adéane - Baghagha - Sindone	- Diagon Faticounda - Kagnaka - Adéane Koubone - Baghagha Faticounda - Sindone Ndambou - Sindone tranquille

Source: PLD, 2008

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR**

### Population

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2010	PROJECTION 2015
Population CR	8 485	16 872	22 843
Ménages CR	1 178	2 344	2 780

### Localités

CLASSE POPULATION	1	2	3	4
Nombre localités	6	1	1	1
Population à l'horizon 2015	18 742	955	389	0
% population totale	93,6 %	4,7%	1,9%	0
% nombre localités	66,67	11,11 %	11,11 %	11,11 %

Classe population 1= Pop ≥ 1000 habitants ; 2 = 500 ≤ pop <1000 hbts ; 3 = pop < 500 hbts ; 4 = village déplacé

### **1.3. Activités économiques**

#### **1.3.1. L'agriculture**

L'agriculture reste une activité importante de la zone. La majorité des habitants de la communauté rurale pratiquent cette activité malgré les difficultés qui minent le secteur (réduction des surfaces cultivables, manque d'intrants, aléas climatiques, etc.). Cette agriculture est très dépendante des conditions climatiques puisque entièrement sous pluie. Ce caractère révèle une limite dans la production agricole d'autant plus que la pluviométrie est très irrégulière.

La principale spéculiation est le riz, mais il existe d'autres cultures pratiquées sur des espaces plus réduits. Il s'agit du mil, du maïs, du fonio, du haricot et de l'arachide.

L'agriculture est aujourd'hui confrontée à un véritable problème de réduction des superficies cultivables en raison de la salinisation, de la présence des mines dans certaines zones de production maïs aussi du déficit pluviométrique persistant. Ce qui entraîne une baisse d'année en année de la production agricole. La difficulté d'accès aux intrants agricoles constitue également un obstacle au développement du secteur.

Le maraîchage est une activité alternative pratiquée par les femmes pour diversifier leurs sources de revenus. Il est confronté un problème d'équipements et de matériel.

Quant à l'arboriculture fruitière, elle occupe une place importante dans la CR où l'on recense de nombreux vergers. Les produits les plus fréquents sont la mangue et l'anacarde.

L'agriculture qui constituait jadis le moteur de base de l'économie locale, est aujourd'hui fragilisée par le conflit armé. Les espaces arables sont inaccessibles et inexploitable pour des raisons d'insécurité (présence de mines).

### 1.3.2. L'élevage

L'élevage n'est pas très développé dans la communauté rurale d'Adéane. Il a beaucoup subi les contrecoups de la crise. Devenus des cibles privilégiées des bandes armées (agressions et vol de bétail), beaucoup d'éleveurs ont préféré vendre leur bétail.

Malgré l'existence de beaucoup de potentialités (biomasse naturelle abondante, résidus de récolte), le secteur de l'élevage connaît les contraintes suivantes :

- Les vols de bétail dus à l'insécurité
- Le manque de suivi sanitaire ; il n'y a pas d'auxiliaires vétérinaires dans la communauté rurale. Cette situation laisse le bétail exposé à plusieurs maladies.

L'élevage a aussi subi les contrecoups de la crise, plus 70 % du cheptel a été emporté suite à des attaques armées. Aujourd'hui le vol de bétail est resté une préoccupation récurrente des populations. Si certains éleveurs optent pour parquer leur bétail à côté des cantonnements militaires pour sécuriser leurs animaux d'autres ont préféré vendre leur bétail pour être à l'abri des voleurs qui sont souvent armés.

**TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR**

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT / PERSONNE
Effectif	320	1 600	1 800	0	48	1 199, 2	0, 07
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

**Source :** Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel 2009)

### 1.3.3. La pêche

La pêche est l'une des principales activités de la communauté rurale. Elle contribue pour une grande part à l'économie locale et apporte des revenus substantiels aux ménages, La pêche est essentiellement pratiquée dans le fleuve Casamance et le nombre d'acteurs a beaucoup augmenté ces dernières années. En effet, une grande partie de la zone cultivable n'étant plus accessible à cause des mines, beaucoup de villageois se sont reconvertis dans la pêche. Cette augmentation du nombre de

pêcheurs a eu comme conséquences une surexploitation et une disparition de la ressource halieutique, avec l'utilisation de filets à mailles non conventionnelles.

Les villages de Tambacoumba, Adéane, Baghagha et Agnack Petit, disposent de quais de pêche plus ou moins accessibles et aménagés mais la transformation ne bénéficie pas d'infrastructures.

#### **1.3.4. Le commerce**

Le commerce est très développé dans la communauté rurale, c'est la résultante de la position des villages sur la route nationale et de la proximité de la ville de Ziguinchor. Les produits commercialisés vont des denrées alimentaires aux produits agricoles.

Au plan infrastructurel, la communauté rurale dispose d'un seul marché à souks localisé à Adéane. Cette infrastructure, construite par le PNIR, n'est pas fonctionnelle parce qu'elle est inachevée.

### **1.4. Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)**

#### **1.4.1. L'éducation**

##### **- L'enseignement préscolaire**

Il existe dans la communauté rurale quelques écoles maternelles qui sont : une case des Tout-petits et trois Centres d'Eveil Communautaires appelés à évoluer vers les cases des Tout-petits.

**TABLEAU : ÉTABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENTS ET LOCALISATION	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES		
			G	F	T	ROB	PUITS	T	G	F
1	Case des Tout- Petits d'Adéane	Pu	34	41	75	0	0	0	0	0
2	CEC de Agnack création 2010	Com	76	70	146	0	0	0	0	0
3	CEC de Sindone création 2010	Com	25	36	61	0	0	0	0	0
4	CEC de Koundioundou création 2010	Com	30	22	52	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	-	-	<b>165</b>	<b>169</b>	<b>334</b>	-	-	-	-	-

**Source :** IDEN de Ziguinchor (année scolaire 2009 / 2010)

## - L'enseignement élémentaire

La communauté rurale d'Adéane dispose d'une bonne couverture scolaire avec la présence d'au moins une école dans chaque village (Adéane et Baghagha en ont 2). On dénombre ainsi onze (11) écoles élémentaires dont une fermée (Bissine). Sur les dix écoles fonctionnelles, seule Agnack grand ne dispose pas d'un cycle complet. Toutefois, ce nombre important d'écoles cache des conditions de travail difficiles. En effet, sur les 88 classes qu'abritent ces écoles, vingt et une (21) sont des abris provisoires en tôles ou en feuilles ; de même, le niveau d'équipement n'est pas très élevé.

**TABLEAU N° : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENTS ET LOCALISATION	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES		
			G	F	T	ROB	PUITS	T	G	F
1	Adéane	Public	367	301	668	2	0	4	2	2
2	Agnack Petit	Public	266	220	186	0	2	16	8	8
3	Baghagha	Public	295	308	603	0	1	8	4	4
4	Diagnon	Public	206	126	332	0	0	6	3	3
5	Gonoum	Public	125	101	226	0	1	10	5	5
6	Koundioundou	Public	77	61	138	0	1	0	0	0
7	Sindone	Public	191	186	377	0	1	8	4	4
8	Tabanka	Public	158	171	329	0	1	10	5	5
9	Tambacoumba	Public	177	157	334	0	1	4	2	2
10	Agnack Grand	Public	66	53	119	0	1	6	3	3
<b>Total</b>		-	<b>1928</b>	<b>1684</b>	<b>3612</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>72</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

Source : IDEN de Ziguinchor (année scolaire 2009 / 2010)

## - L'enseignement moyen et secondaire

Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire, la CR compte quatre (4) CEM à Adéane, Baghagha, Diagnon et Agnack Petit et un lycée à Adéane qui est installé dans l'enceinte du CEM d'Adéane.

**TABLEAU : INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENTS ET LOCALISATION	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES		
			G	F	T	ROB	PUITS	T	G	F
1	CEM Adéane	Public	248	154	402	1	0	0	0	0
2	CEM Agnack	Public	247	146	393	0	0	10	5	5
3	CEM Baghagha	Public	304	157	461	0	1	6	3	3
4	CEM Diagon	Public	103	37	140	0	0	0	0	0
<b>Total</b>		-	<b>902</b>	<b>494</b>	<b>1 396</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

**Source :** /DEN de Ziguinchor (année scolaire 2009 / 2010)

Les Associations des Parents d'Elèves (APE) sont fonctionnelles ; elles interviennent dans la construction d'abris provisoires et de salles de classes, le fonçage de puits et le développement d'activités maraîchères. Elles contribuent à la bonne gestion et au développement des écoles.

#### 1.4.2. La santé

Sur les cinq postes de santé, seuls ceux d'Adéane, de Baghagha et de Sindone sont fonctionnels. Les autres ne fonctionnent pas pour deux raisons : celui de Bissine est abandonné à cause de l'insécurité, et le poste de santé de Diagon est inachevé.

**TABLEAU : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR D'ADEANE**

VILLAGES	POSTES DE SANTE				MATERNITES RURALES				CASES DE SANTE			
	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Adéane	X		X	X		0	0	-	-	-	-	
Tambacoumba	-	-	-	-					X			
Baghangha	X		0	0	X		X	0	-	-	-	
Sindone	X		0	0	X		0	0	-	-	-	
Diagon	X		0	0	X		0	0	-	-	-	
Koundioundou	-	-	-	-		X				X		
<b>Bissine</b> (village abandonné)		X				X			-	-	-	
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>2</b>		

**Source :** Région Médicale de Ziguinchor, 2010

### **1.4.3. Electricité**

Le réseau électrique existe à Adéane, Agnack Petit, Baghagha et Sindone

## **1.5. Acteurs de développement dans la CR**

### **1.5.1. Les organisations communautaires de base**

De nombreuses organisations communautaires de base sont identifiées dans la communauté rurale, elles vont des organisations villageoises aux organisations religieuses, en passant par les GIE, les GPF et les ASC. Elles s'activent essentiellement dans les secteurs économique, social, sportif et culturel.

Des organisations de type nouveau sont aussi présentes dans la zone, il s'agit des comités de paix mis en place avec l'appui d'Afrique Enjeux. Ces organisations doivent jouer un rôle important dans la stabilisation de la communauté rurale.

Il faut aussi noter l'existence d'une organisation intermédiaire dénommée UJCRA qui joue un rôle d'interface avec certains acteurs externes intervenant dans la communauté rurale. Cette structure s'active également dans la stabilisation de la communauté rurale.

Un cadre de concertation (CLCOP) de tous les producteurs de la CR a été mis en place avec l'appui de l'ANC AR, dans le cadre du programme PSAOP.

### **1.5.2. Les partenaires au développement**

La communauté rurale bénéficie assez significativement de l'appui de partenaires extérieurs ou bailleurs dans le cadre de ses diverses activités de développement. Ainsi plusieurs ONG, Projets ou Programmes interviennent dans la CR et mènent des activités allant de la construction de salles de classe à l'appui à la reconstruction des maisons, en passant par la formation, la sensibilisation et la mise en place de cantines scolaires.

Il s'agit de : APRAN, ANCAR, ANRAC, PEPAM, PROCAS, CARITAS, Afrique Enjeux, PAM, UNICEF, AJAC LUKAAL , CARE CANADA , IDEE Casamance, Handicap International, PNDL, YMCA et la Croix Rouge.

## **II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE**

### **2.1. Ressources en eau**

#### **2.1.1. Eaux de surface**

Le réseau hydrographique est constitué du fleuve Casamance et de son affluent, le marigot de Guidel ainsi que de nombreuses vallées inondées en hivernage. Les vallées inondées en hivernage couvrent 43 km<sup>2</sup> et représentent plus du quart (26,2 %) des terres exondées.

Du fait de la salinité du fleuve Casamance, beaucoup de zones aux abords des vallées et des villages situés le long du fleuve, subissent une salinisation progressive, entravant la riziculture et rendant l'eau des puits, impropre à la consommation.

#### **2.1.2. Eaux souterraines**

Le niveau de la nappe phréatique varie entre 5 et 20 m de profondeur selon que l'on se situe dans les dépressions ou sur les plateaux.

Les eaux souterraines sont exploitées essentiellement par deux forages de captage dont un est à l'arrêt depuis 2008 et par les puits modernes mais surtout par de nombreux puits traditionnels dont beaucoup tarissent en fin de saison sèche.

### **2.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau**

#### **2.2.1. Réseaux AEV**

La communauté rurale d'Adéane compte deux réseaux AEV qui sont :

- **l'AEV d'Adéane** dessert 5 125 personnes. Le forage est électrifié (réseau SENELEC) et est équipé d'une électropompe immergée fournissant un débit de 25 m<sup>3</sup>/h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 250 m<sup>3</sup> qui correspond à 48,8 litres / jour / personne, supérieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour.

L'eau est vendue à 200 F/ m<sup>3</sup>. La réhabilitation de ce forage, la densification de son réseau, le renouvellement et le renforcement des capacités des membres des

instances de l'ASUFOR, sont indispensables pour le bon fonctionnement de cet ouvrage de captage.

- **l'AEV de Baghagha** devait desservir 3 524 personnes. Le forage est équipé d'un groupe électrogène et d'une électropompe immergée qui fournissait un débit de 30 m<sup>3</sup> /h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 300 m<sup>3</sup> qui devait correspondre à 85 litres / jour / personne, largement supérieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour.

L'eau était vendue à 200 F/ m<sup>3</sup>. La réhabilitation de ce forage mais surtout le renouvellement et le renforcement des capacités des membres des instances de l'ASUFOR, sont indispensables pour le bon fonctionnement de cet ouvrage de captage.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEV DE LA CR**

DESIGNATIO N	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKAGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Adéane	226X0030	1	5 125	SENELEC	EPI	250	150 m <sup>3</sup> / 14,4 m	5	24	0	0	0
Baghagha	226X0034	1	-	GE	EPI	-	50 m <sup>3</sup> / 10 m	(13)	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>5 125</b>	-	-	<b>250</b>	-	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **2.2.2. Puits modernes**

Les puits modernes assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable des populations de la communauté rurale d'Adéane. Il existe aussi, dans la communauté rurale de nombreux puits traditionnels qui contribuent à la satisfaction des besoins domestiques en eau des populations

La communauté rurale d'Adéane compte 41 puits modernes fonctionnels répartis comme suit :

VILLAGE	PUITS MODERNES FONCTIONNELS	
	PM	PMH
Adéane	7	0
Agnack Petit	2	0
Agnack Grand	4	0
Baghagha	10	0
Diagnon	3	0
Koundioundou	5	0
Sindone	6	0
Tambacoumba	4	0
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>0</b>

### **2.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques**

#### **2.3.1. Taux d'accès**

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale de d'Adéane est de **100 %**. Mais l'accès à l'eau potable est assuré à **30,4%** seulement par AEP.

#### **Taux d'accès « raisonnable »**

Le taux d'accès raisonnable de la communauté rurale d'Adéane est de 100 %. Ce taux est supérieur au taux de 64% calculé en moyenne nationale pour l'année 2004.

#### **Bilan EPE**

Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître, pour 2010, un déficit global de **31 EPE**. Avec 25,7 EPE fonctionnels pour une population totale de 16 872 personnes, soit 1 EPE pour 657 personnes d'où le niveau d'équipement en points d'eau modernes de la CR est en dessous du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale. Toutes les localités de la CR d'Adéane présentent un déficit en EPE sauf les villages d'Agnack Grand et de Kandioundou qui ont un excédent en EPE.

**TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR**

INTITULE	2010	2015
Population totale CR	16 872	22 843
Population desservie	7 581	22 843
Population non desservie de la CR	9 291	0
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de <b>100 %</b> visé par le conseil rural.	31	19,9

**2.3.2. Taux de desserte**

Le taux de desserte en eau potable est de **44,94 %** pour l'ensemble de la CR qui est inférieur au taux d'accès puisque toutes les localités de la CR, bénéficiaires des points d'accès à l'eau potable, présentent un déficit en EPE sauf (Agnack Grand et Kandoundou).

**TABLEAU : TAUX DE DESSERTE**

COMMUNAUTE RURALE	ADEANE
Code administratif	02311
Population 2003 (RGPH III)	8 485
Taux de croissance	7,08 %
Population 2010 estimée	16 872
Nombre équivalents points d'eau	25,7
Taux de desserte	44,94 %
Personnes par EPE en 2010	657

**Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP**

Seule la localité d'Adéane sur les six villages (Adéane, Agnack Petit, Baghagha, Diagnon, Sindone et Tambacoumba) de plus de 1 000 habitants que compte la CR, est desservie par bornes fontaines et par branchements particuliers actuellement. Malheureusement, pour des problèmes de gestion, le forage de Baghagha n'est plus fonctionnel depuis 2008 (pour défaut de carburant).

## **2.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires**

### **2.4.1. Agriculture**

Pour l'agriculture, la capacité de production journalière du seul forage fonctionnel actuellement dans la CR d'Adéane, peut prendre en compte une partie des besoins agricoles en eau puisque ce forage a un excédent en eau qui peut être utilisé en agriculture. Toutefois, il serait souhaitable de prévoir l'aménagement des bassins de rétention dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles pour une exploitation optimale des eaux de pluie ou la construction d'autres ouvrages de captage compte tenu des besoins élevés en irrigation, exprimés par les populations de la CR.

### **2.4.2. Elevage**

Le cheptel a besoin, pour son abreuvement surtout en saison sèche, d'environ **48 m<sup>3</sup>** d'eau par jour. Les fonçages existants peuvent satisfaire les besoins en eau des animaux. La construction d'un abreuvoir au moins au niveau du forage de Baghagha est à prévoir dans la planification des travaux à réaliser dans la communauté rurale.

### **2.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires**

Chaque infrastructure socioéconomique (scolaire, sanitaire, marchande) devra disposer d'un point d'eau moderne qui permettra à l'édicule public qui y est (sera) construit de répondre aux normes du PEPAM.

## **Conclusions**

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de **100 %** contre 48% en moyenne nationale (2004);
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de **44, 94 %** car deux localités desservies présentent un bilan en EPE déficitaire.

### III. BILAN DE L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT

#### 3.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

##### 3.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement à concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, marchandes, etc.

**TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

INFRASTRUCTURES	ECOLES (14) OU COLLEGES (4)	POSTES DE SANTE (3), MATERNITES (2), CASES DE SANTE (1)	MARCHES PERMANENT (1) ET HEBDOMADAIRE (0)	AUTRES
Nombre d'infrastructures	18	6	1	2
Nombre d'édicules existants	14	4	0	2
Nombre d'édicules adéquats	14	4	0	2
Taux d'équipement	77,78 %	66,67 %	0 %	100 %
Taux d'équipement adéquat	77,78 %	66,67 %	0 %	100 %

##### 3.1.2. Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée dans la communauté rurale d'Adéane sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines améliorée VIP	60	40 %
Latrines traditionnelles	70	46,67 %
Latrines à fosse septique	7	4,67 %
Ménages n'ayant pas de latrines	13	8,66
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

L'analyse des résultats des enquêtes- ménages réalisées à Adéane, permet d'estimer que 46,7% des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart dans un mauvais état, 44,67 % de latrines à fosse ventilée ou à fosse septique et 8,66 % des ménages n'ont pas de latrines.

### **3.2. Accès à l'assainissement individuel**

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de **44,67%** qui est en dessus de la moyenne nationale qui est de 17%. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de **55,33%**, d'où il faudra accroître, d'ici 2015, le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel de **27,67 %** au moins.

### **3.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base**

Beaucoup d'infrastructures socioéconomiques de la CR ne disposent pas d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, certaines infrastructures disposent des édicules fonctionnels mais dont la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

### **Conclusions**

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, marchés, ...) et dans les concessions (assainissement individuel) est relativement élevé, mais certaines infrastructures d'assainissement ne répondent pas aux normes retenues par le PEPAM.

## **IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE**

### **4.1. Objectifs pour 2015**

#### **4.1.1. Eau potable**

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

L'objectif du plan communautaire à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) 100 % de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100 % des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

#### **4.1.2. Assainissement**

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **72,34 %** au moins de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

## **V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015**

### **5.1. Eau potable**

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 100 %. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire 65 EPE en tenant compte de la mauvaise répartition des bornes fontaines dans certaines localités (Adéane, Baghagha) tout en mettant l'accent sur les branchements particuliers.

### **5.2. Assainissement**

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **2 011 ménages** représentant 14 480 personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard (que beaucoup de ménages transforment en douche avec puisard) pour l'évacuation des eaux usées. **Il est souhaitable que le puisard soit bien dimensionné pour prendre en charge les eaux usées de la douche et celles du bac à laver.**

## VI. COMPOSANTES DU PLHA

### 6.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend trois projets : (1) la construction d'une nouvelle AEMV à Agnack Petit, (ii) la construction de château d'eau, réhabilitation du forage, l'extension et la densification du réseau du forage de Baghagha, (iii) la réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage d'Adéane.

Le financement de tous les projets, dont les fiche APS sont annexées au présent document, est à rechercher. Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM. Des bornes fontaines (20), branchements communautaires (23), des branchements particuliers (430) seront intégrés dans le coût de chaque projet et des abreuvoirs (1) qui sont demandés par les populations seront construits dans certaines localités.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PROJET	PRIORITE	POP EN 2015	NBRE EPE	NBRE EAB	FINANCEMENT
EP-1	Réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage d'Adéane	1	10 825	29,9	-	A rechercher
EP-2	Construction de château d'eau, réhabilitation du forage et densification du réseau du forage de Baghagha	2	7 491	19	1	A rechercher
EP-3	Construction d'une nouvelle AEMV à Agnack Petit	3	4 527	16,1	-	A rechercher
<b>Total programme</b>		-	<b>22 843</b>	<b>65</b>	<b>1</b>	-

### 6.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de vingt (20) édicules publics et celle de sept cent soixante dix (**770**) systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent cinq (5) établissements scolaires, trois (3) postes de santé, trois (3) maternités rurales, une (1) case de santé, trois (3) quais de pêche, un (1) terrain de sport, un (1) foyer des jeunes, deux (2) lieux de culte et un (1) marché permanent. Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre

cabines et d'un lavabo, et (ii) un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en douches avec puisards pour permettre aux femmes qui y fréquentent de prendre leur douche.

Les différents types d'ouvrage individuels demandés par les populations selon les enquêtes –ménages réalisées durant la phase du diagnostic concernent (i) soient des latrines VIP à fosses alternantes soient des latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes (ii) et des bacs à laver, chacun muni d'un puisard. Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

Beaucoup de ménages (47,3 %) avaient souhaité acquérir des latrines VIP à fosses alternantes et une bonne partie des ménages a choisi les latrines TCM à fosses alternante.

- Choix du type de latrines par les ménages enquêtés

CHOIX DES MENAGES	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines VIP à fosses alternantes	71	47,3 %
Latrines TCM à fosses alternantes	41	27,3 %
Latrines « Samplat »	19	12,7 %
Latrines DLV (Double latrines ventilées)	9	6 %
Pas besoin de latrines	10	6,7 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

Présentation des différents types d'ouvrage que les ménages souhaitent acquérir :

➤ **LATRINE TCM À FOSSES ALTERNANTES**

**Description technique**

**Composantes de l'ouvrage**

***Superstructure***

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en

aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche-pieds.

### ***Regard de répartition***

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleins de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

### **Infrastructure**

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles circulaires en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> (soit 1 sac de ciment+1 brouette de sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglos voûtés pleins de 15. les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1<sup>ère</sup> rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des dallettes est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

## **Conditions de mise en œuvre**

### **Zone d'implantation recommandée**

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévement artificiel du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### **Règles d'usage de la latrine**

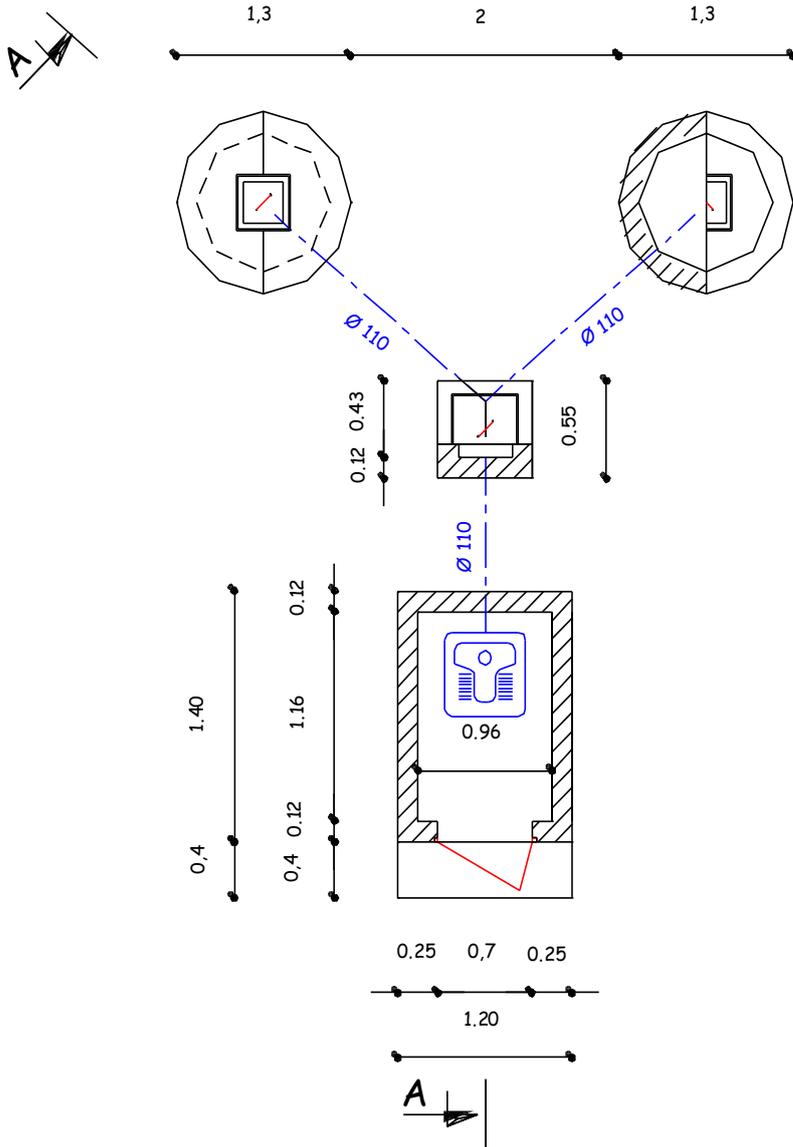
- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

### **Règles d'entretien de la latrine**

- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne pas jeter des objets solides à travers le trou de défécation.

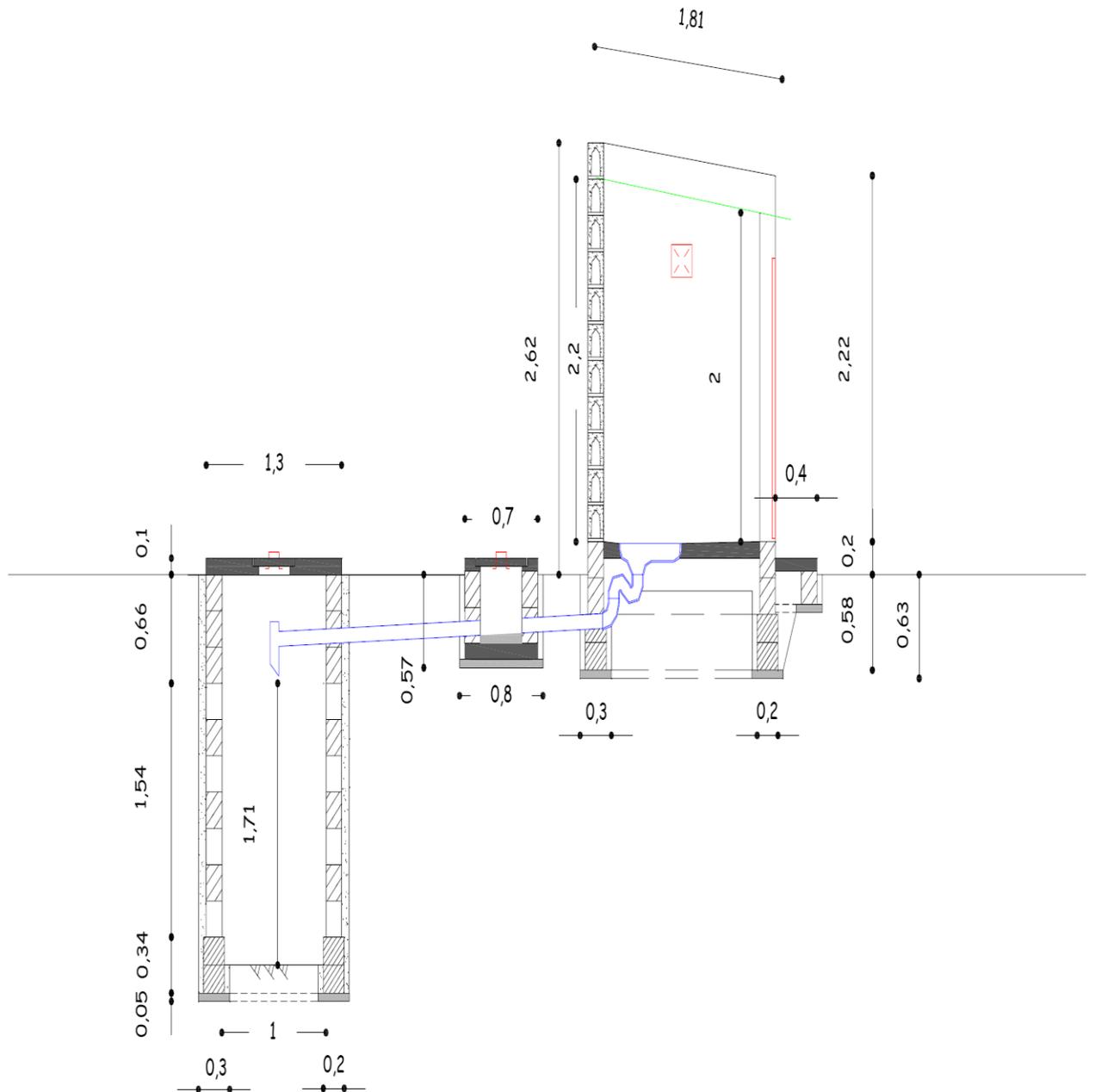
### **Règles de maintenance de la latrine**

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Maintenir la porte toujours fermée ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Changer le bouchon de position dans le regard de répartition dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



Toilette à chasse manuelle : Vue en plan

# Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A



## ➤ LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES

### Description technique

#### **Composantes de l'ouvrage**

##### *Superstructure*

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

##### *Infrastructure*

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour la vidange, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation.

Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

#### **Conditions de mise en œuvre**

##### *Zone d'implantation recommandée*

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### Règles d'utilisation de la latrine

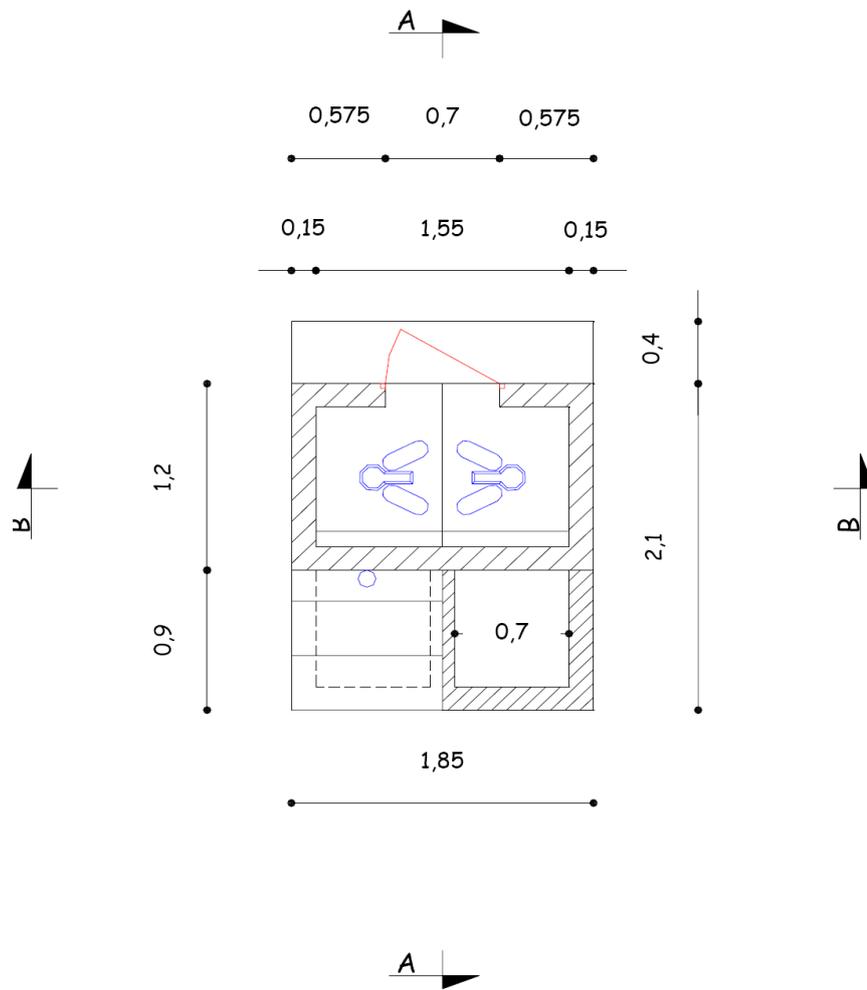
- Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;
- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

### Règles d'entretien de la latrine

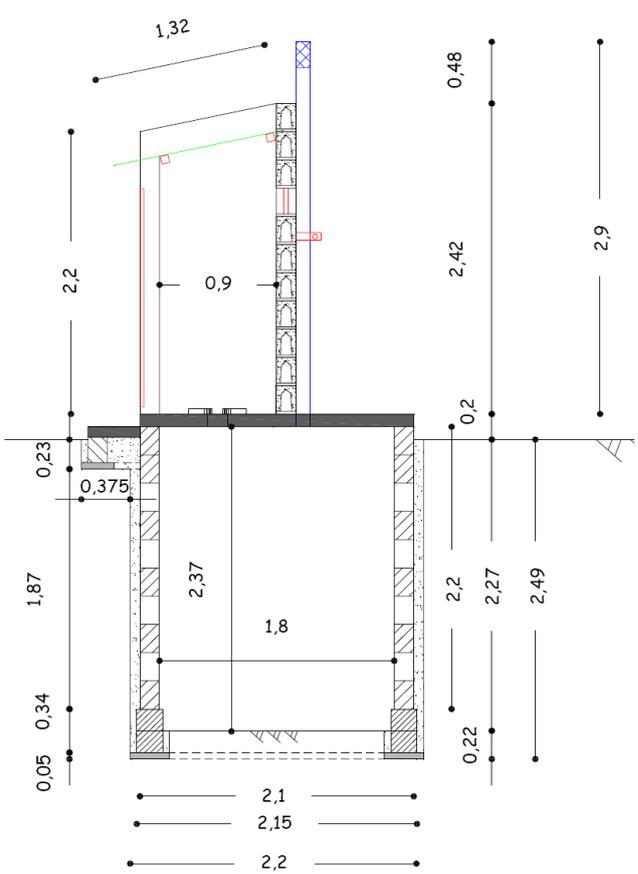
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

### Règles de maintenance de la latrine

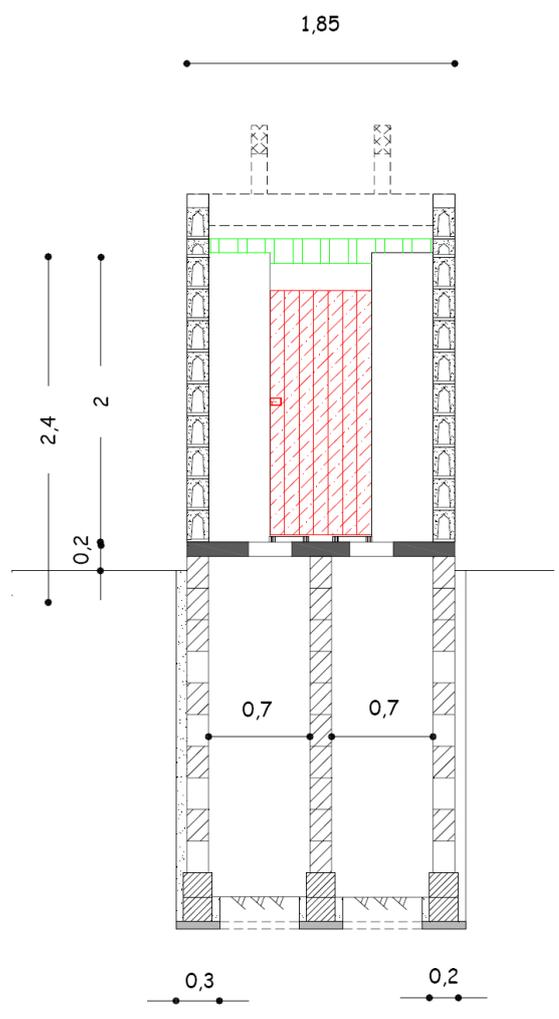
- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



VIP double fosse : Vue en plan



VIP double fosse : Coupe A - A



VIP double fosse : Coupe B - B

## ➤ LAVOIR-PUISARD

### **Description technique**

#### *Superstructure*

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15\*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

#### *Infrastructure*

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

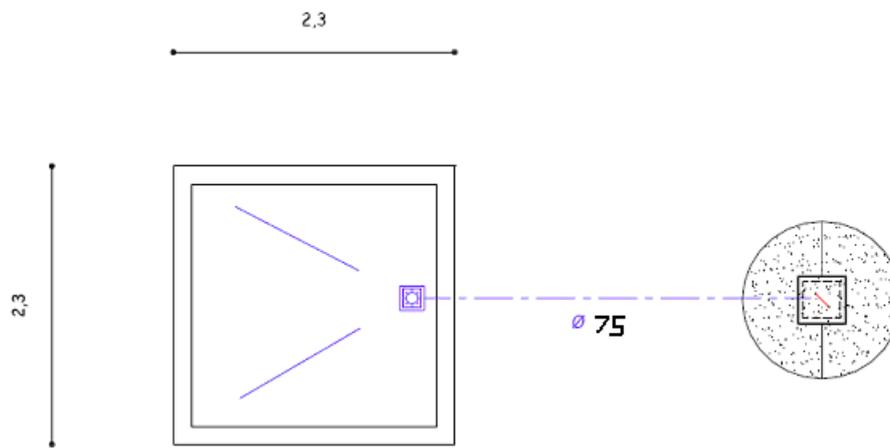
### **Mode d'exploitation et d'entretien**

#### ***Règles d'usage***

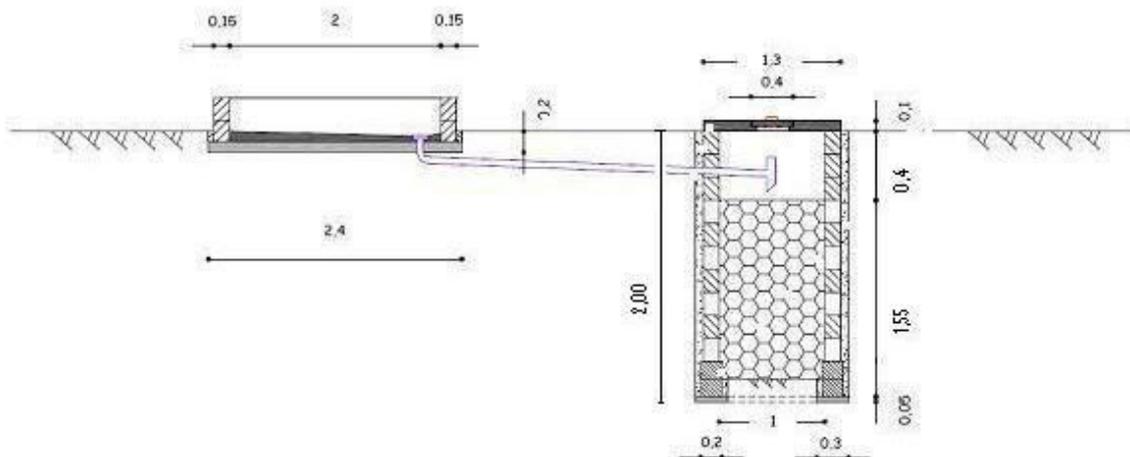
- Éviter d'utiliser le lavoird quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoird ;

#### ***Règles d'entretien et de maintenance***

- Balayer le lavoird quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



Lavoir – puisard : Vue en plan



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	EP pour CEM d'Adéane	AS-11	11	EP pour maternité d'Adéane
AS-2	2	EP pour CEM de Diagon	AS-12	12	EP pour terrain de sport d'Adéane
AS-3	3	EP case des Tout-petits d'Adéane	AS-13	13	EP poste de santé d'Adéane
AS-4	4	EP pour CEC d'Agnack	AS-14	14	EP quai de pêche d'Agnack Petit
AS-5	5	EP pour CEC de Sindone	AS-15	15	EP pour quai de pêche d'Adéane
AS-6	6	EP pour poste de santé de Baghagha	AS-16	16	EP pour quai de pêche de Baghagha
AS-7	7	EP pour maternité de Diagon	AS-17	17	EP case de santé de Tambacoumba
AS-8	8	EP poste de santé de Sindone	AS-18	18	EP mosquée d'Adéane
AS-9	9	EP pour maternité de Baghagha	AS-19	19	EP mosquée de Baghagha
AS-10	10	EP pour marché permanent d'Adéane	AS-20	20	EP foyer des jeunes d'Adéane

### **6.3. Mesures d'accompagnement**

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions favorables à un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) Etudes et activités spécifiques

#### **6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable**

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ( DEM ), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d' un opérateur de maintenance et d'un gérant qui devra être formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui -conseil auprès des ASUFOR pour le suivi- évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois au moins).

### **6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement**

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation -sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le biais des élèves, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

### **6.3.3. Etudes et activités spécifiques**

Il s'agit des études hydrogéologiques pour une connaissance approfondie de la qualité et de la disponibilité des eaux souterraines, et celles relatives à l'installation des réseaux AEP ou à un appui –conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation. Cet appui –conseil à la CR a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi-évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

## VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### 7.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la CR est de **380 424 000 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage d'Adéane	91 450	9 145	100 595	10 059,5	110 654,5
EP-2	Construction de château d'eau, réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage de Baghagha	119 200	11 920	131 120	13 112	144 232
EP-3	Construction d'une nouvelle AEMV à Agnack Petit	103 750	10 375	114 125	11 412,5	125 537,5
<b>Total programme</b>		<b>314 400</b>	<b>31 440</b>	<b>345 840</b>	<b>34 584</b>	<b>380 424</b>

### 7.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **283 140 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

NOMBRE	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
	<b>Edicules publics</b>					
5	Etablissements scolaires	20 000	2 000	22 000	2 200	24 200
7	Infrastructures sanitaires	28 000	2 800	30 800	3 080	33 880
3	Quais de pêche	12 000	1 200	13 200	1 320	14 520
1	Terrain de sport	4 000	400	4 400	440	4 840
1	Foyer des jeunes	4 000	400	4 400	440	4 840
2	Lieux de culte	8 000	800	8800	880	9 680
1	Marché permanent	4 000	400	4 400	440	4 840
	<b>Sous total</b>	<b>80 000</b>	<b>8 000</b>	<b>88 000</b>	<b>8 800</b>	<b>96 800</b>

<b>Systèmes d'assainissement individuel</b>						
770	Systèmes d'assainissement familiaux	154 000	15 400	169 400	16 940	186 340
	<b>Sous total</b>	154 000	15 400	169 400	16 940	186 340
<b>Total programme</b>		<b>234 000</b>	<b>23 400</b>	<b>257 400</b>	<b>25 740</b>	<b>283 140</b>

### 7.3. Composante Mesures d'accompagnement

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement de la CR d'Adéane est de **92 500 000 FCFA**, dont 42 500 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 25.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA	
		BASES DE CALCUL	MONTANT
	<b>IEC et renforcement de capacités eau potable</b>		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 3	15 000
	<b>IEC et renforcement de capacités assainissement</b>		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 20 édicules	4 000
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 770	38 500
	<b>Etudes et activités spécifiques</b>		
ET-4	Etudes hydrogéologiques et d'installation de réseaux AEP		25 000
ET-(	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)		- 10 000
<b>Total composante</b>			<b>92 500</b>

### 7.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale de Adéane s'élève à **756 064 000 FCFA** sur la période 2010-2015.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget communal, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution de 10% des investissements du volet assainissement individuel soit un montant de 18 634 000 FCFA.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édicules publics soit un montant de 9 680 000 FCFA.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à 28 314 000 FCFA, le financement à mobiliser entre 2010 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en coopération non gouvernementale s'élève à **727 750 000 FCFA** sur une période de 05 ans.

## **VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL**

### **8.1. Projets en cours d'exécution**

Il n'y a aucune opération en cours dans la communauté rurale ni pour le volet hydraulique ni pour le volet assainissement. Le conseil rural compte sur l'Etat sénégalais et les partenaires au développement pour améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de la communauté rurale.

### **8.2. Opérations prioritaires**

#### **- Eau potable**

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2010 sont :

- Construction d'une nouvelle AEMV à Agnack Petit ;
- Construction de château d'eau, électrification du forage, extension et densification du réseau du forage de Baghagha ;
- Réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage d'Adéane ;

#### **- Assainissement**

Pour le volet assainissement, les opérations prioritaires à démarrer dès 2010, sont ;

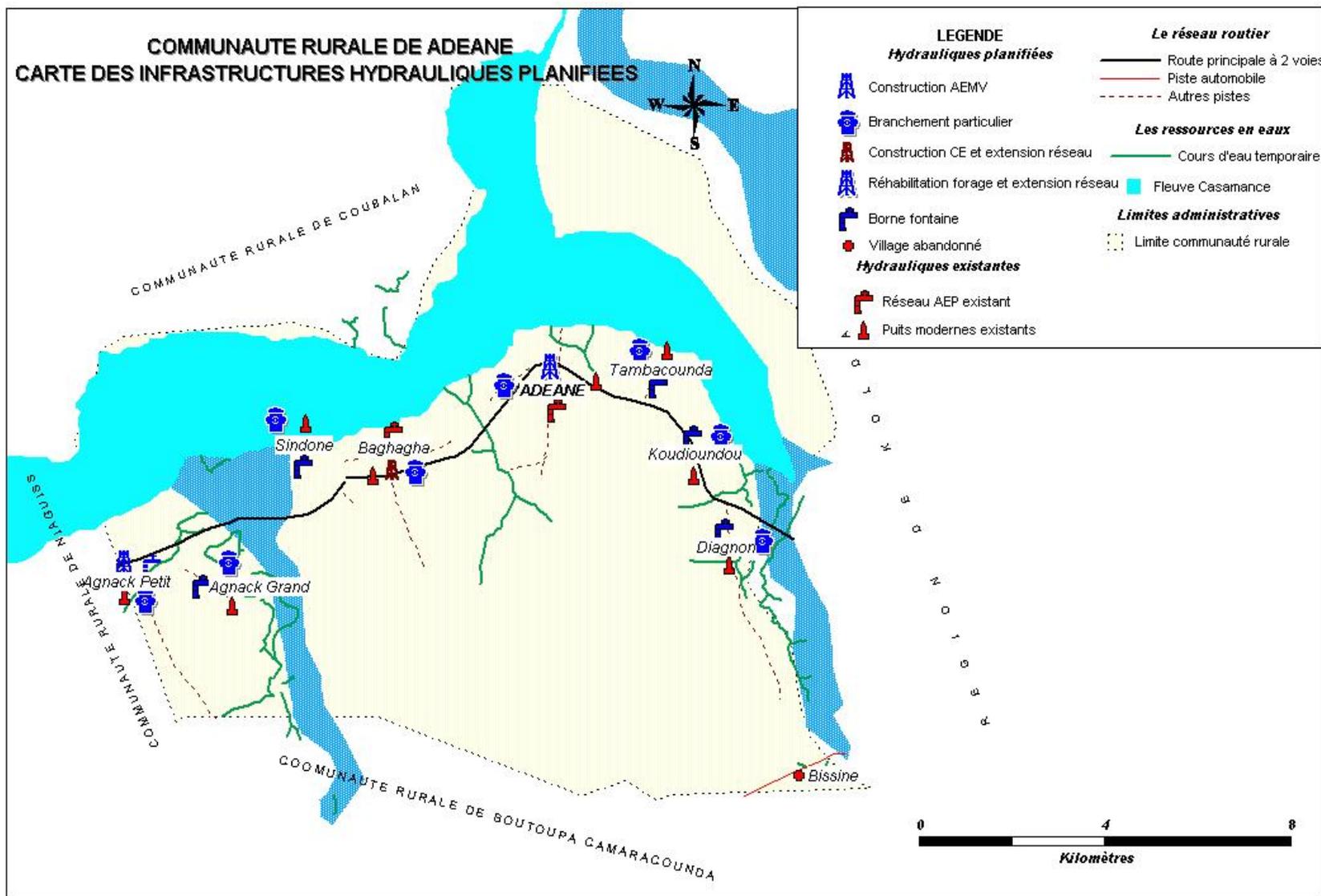
- la construction de vingt (20) édicules publics dans les infrastructures socioéconomiques de la communauté rurale ;
- la réalisation de sept cent soixante dix (770) systèmes d'assainissement individuel afin de booster le taux d'équipement des ménages en latrines à 72,34% en 2015.

# **ANNEXES**

## PLAN D'ACTION DE LA CR D'ADEANE (EAU POTABLE)

VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
CODE	NOM	2010	2015				2010	2011	2012	ENTRE 2013 ET 2015
02311001	ADEANE	5125	6 939	Réhabilitation du forage, densification du réseau	226X0030	A rechercher				
02311002	AGNACK PETIT	3128	4 235	Construction d'une nouvelle AEMV	Forage de Agnack Petit	A rechercher				
02311003	AGNAK GRAND	216	292	Raccordement au château d'eau d'un forage	Forage d'Agnack Petit	A rechercher				
02311004	BAGHAGHA	3524	4 771	Construction de château d'eau, électrification du forage, extension et densification du réseau	226X0034	A rechercher				
<b>02311005</b>	<b>BISSINE (abandonné)</b>	0	-							
02311006	DIAGNON	1032	1 397	Raccordement au château d'eau d'un forage	226X0030	A rechercher				
02311007	KOUDIOUNDOU	705	955	Raccordement au château d'eau d'un forage	226X0030	A rechercher				
02311008	SINDONE	2009	2 720	Raccordement au château d'eau d'un forage	226X0034	A rechercher				
02311009	TAMBACOUMBA	1133	1 534	Raccordement au château d'eau d'un forage	226X0030	A rechercher				

# COMMUNAUTE RURALE DE ADEANE CARTE DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES PLANIFIEES



- LEGENDE**
- Hydrauliques planifiées**
- Construction AEMV
  - Branchement particulier
  - Construction CE et extension réseau
  - Réhabilitation forage et extension réseau
  - Borne fontaine
  - Village abandonné
- Hydrauliques existantes**
- Réseau AEP existant
  - Puits modernes existants
- Le réseau routier**
- Route principale à 2 voies
  - Piste automobile
  - Autres pistes
- Les ressources en eaux**
- Cours d'eau temporaire
  - Fleuve Casamance
- Limites administratives**
- Limite communauté rurale

0 4 8  
Kilomètres

CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°
02311	ADEANE	ZIGUINCHOR	1

**Objet des travaux :**

Réhabilitation du forage, densification et extension du réseau du forage d'Adéane

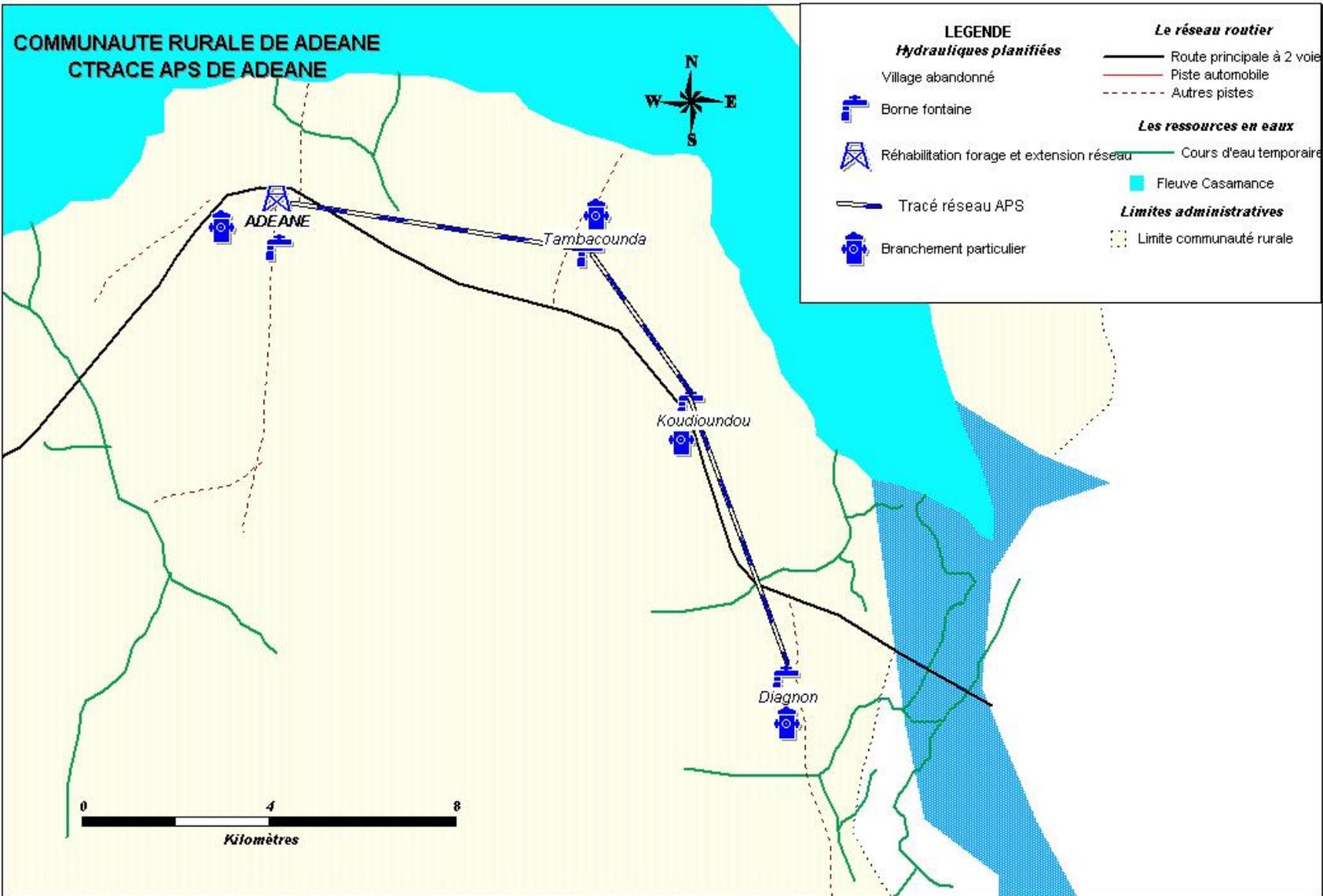
**Observations :** Avec l'augmentation de la demande en eau, il faut impérativement renouveler l'électropompe immergée afin d'avoir au moins un débit d'exploitation de 40 m<sup>3</sup> / heure.

**Localités bénéficiaires et demande en eau**

Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02311001	Adéane	6 939	-	1 ha	242,9	-	50	293
02311009	Tambacoumba	1 534	-	-	53,7	-	-	53,7
02311006	Diagnon	1 397	-	-	48,9	-	-	48,9
02311007	Koudioundou	955	-	-	33,4	-	-	33,4
<b>Total</b>	-	<b>10 825</b>	-	<b>1 ha</b>	<b>378,9</b>	-	<b>50</b>	<b>428,9</b>

**Quantitatifs et coût estimatif des travaux**

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BF	Borne fontaine	u	11	500 000	5 500 000
BJ	Bac de jardin	u	1	500 000	500 000
BP	Branchement particulier	u	378	50 000	18 900 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
CP	Canalisation de transport	ml	6 000	6 000	36 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	4 000	4 000	16 000 000
RHFO	Réhabilitation forage de production	u	1	10 000 000	10 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	11	50 000	550 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>91 450 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>9 145 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>10 059 500</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>110 654 500</b>



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02311	ADEANE	ZIGUINCHOR	2					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Construction de château d'eau, réhabilitation du forage et densification du réseau du forage de Baghagha								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02311004	Baghagha	4 771	-	1 ha	167	-	50	317
02311008	Sindone	2 720	1000	-	95,2	40	-	135,2
<b>Total</b>	-	<b>7 491</b>	-	<b>1 ha</b>	<b>262,2</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>352,2</b>

Quantitatifs et coût estimatif des travaux						
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total	
BJ	Bac de jardin	u	1	500 000	500 000	
BF	Borne fontaine	u	5	500 000	2 500 000	
BC	Branchements communautaires	u	4	150 000	600 000	
BP	Branchement particulier	u	300	50 000	15 000 000	
CP	Canalisation de transport	ml	5 000	6 000	30 000 000	
CS	Canalisation de distribution	ml	3 000	4 000	12 000 000	
CE150/20	Château d'eau 150 m <sup>3</sup> /20 m	u	1	40 000 000	40 000 000	
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000	
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000	
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000	
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000	
LMT	Ligne d'alimentation électrique MT	ml	1 200	12 000	14 400 000	
MTBT	Poste transformateur MT / BT	u	1	5 000 000	5 000 000	
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	6	50 000	300 000	
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	1	100 000	100 000	
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000	
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>119 200 000</b>	
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>11 920 000</b>	
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>13 112 000</b>	
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>144 232 000</b>	

**COMMUNAUTE RURALE DE ADEANE  
TRACE APS DE BANGHAGA**



**LEGENDE**

**Hydrauliques planifiées**

- Branchement particulier
- Construction CE et extension réseau
- Branchement communautaire
- Borne fontaine
- Tracé réseau APS

**Le réseau routier**

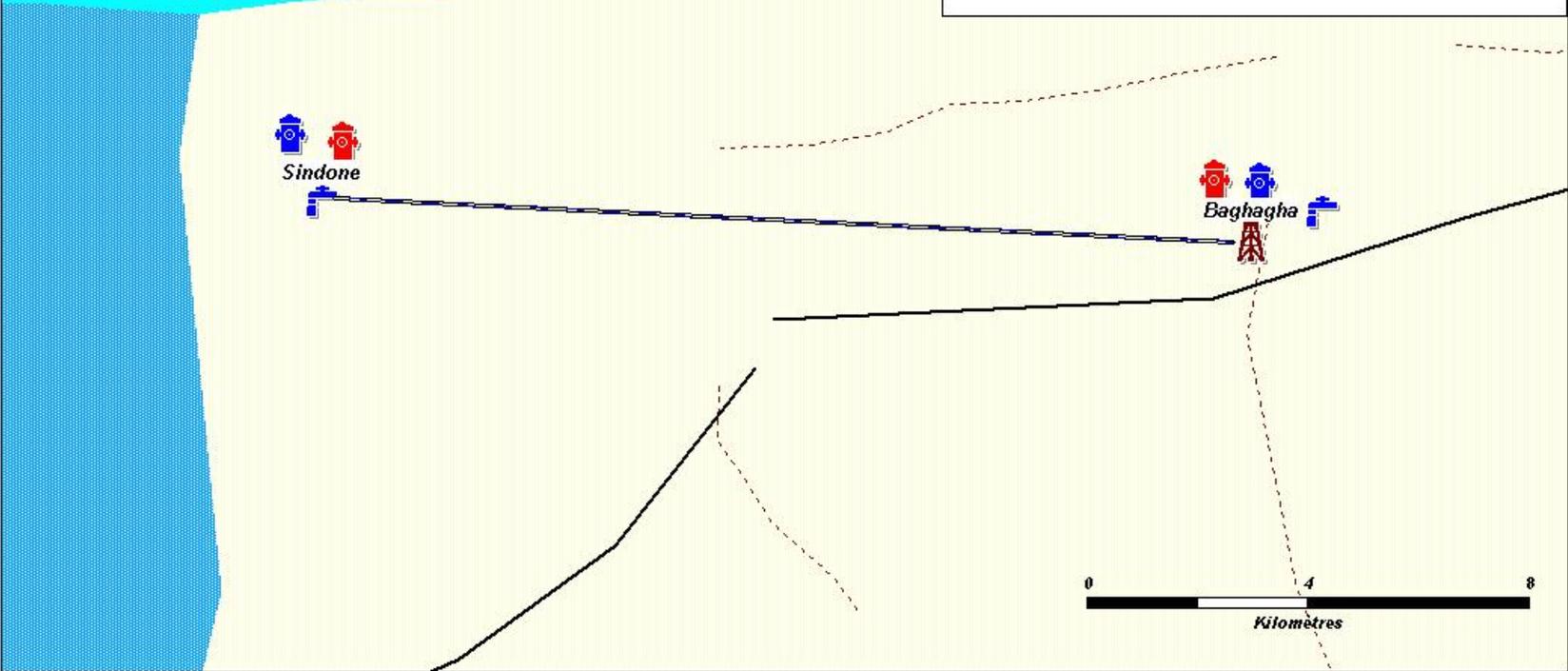
- Route principale à 2 voies
- Piste automobile
- Autres pistes

**Les ressources en eaux**

- Cours d'eau temporaire
- Fleuve Casamance

**Limites administratives**

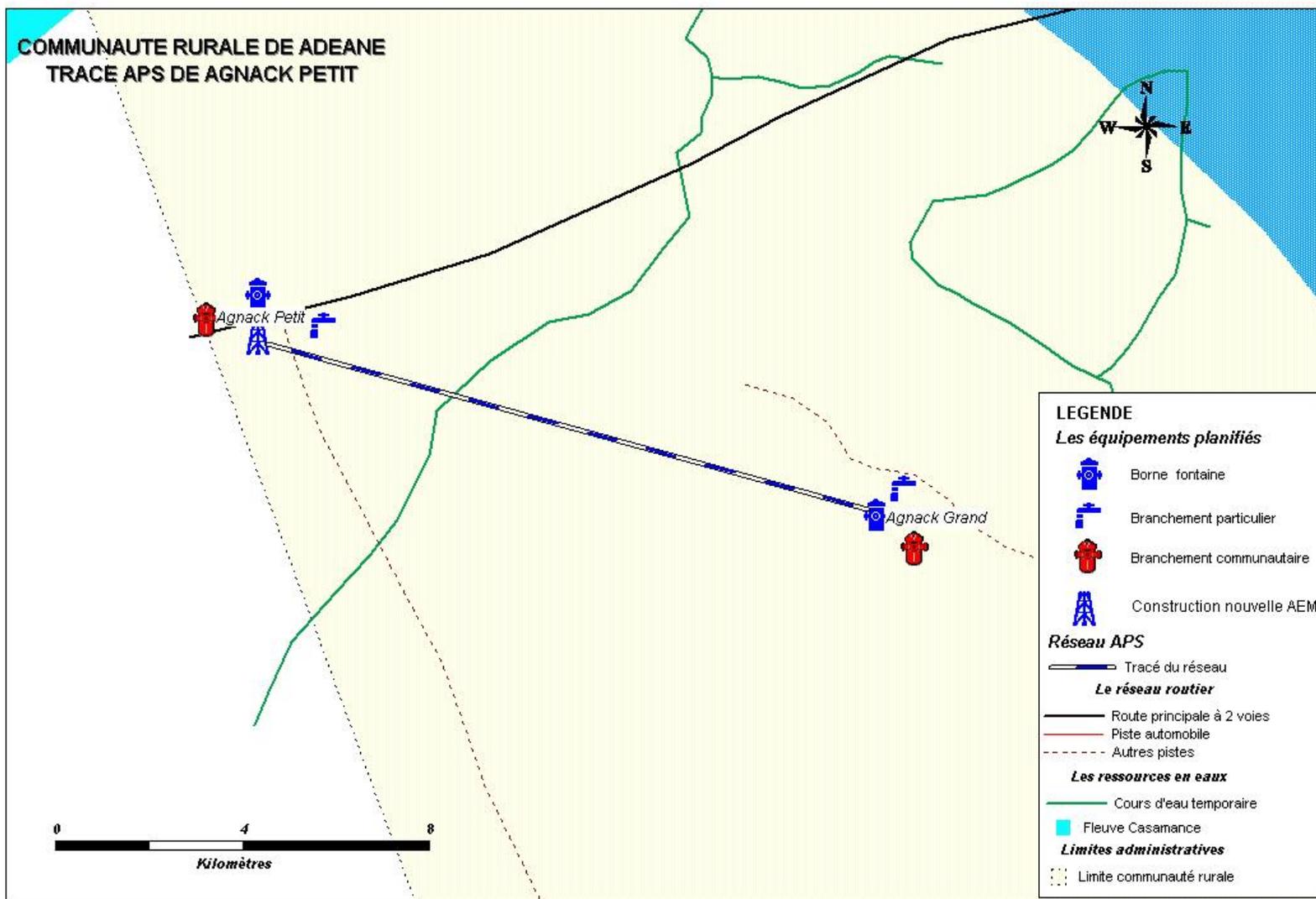
- Limite communauté rurale



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02311	ADEANE	ZIGUINCHOR	3					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Construction d'une nouvelle AEMV à Agnack Petit								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02311002	Agnack Petit	4 235	-	2 ha	148,2	-	100	248,2
02311003	Agnack Grand	292	-	-	10,2	-	-	10,2
<b>Total</b>	-	<b>4 527</b>	-	<b>2 ha</b>	<b>158,4</b>	-	<b>100</b>	<b>258,4</b>

Quantitatifs et coût estimatif des travaux					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BF	Borne fontaine	u	5	500 000	2 500 000
BC	Branchements communautaires	u	4	150 000	600 000
BJ	Bac de jardin	u	1	500 000	500 000
BP	Branchement particulier	u	202	50 000	10 100 000
CP	Canalisation de transport	ml	2 000	6 000	12 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	3 000	4 000	12 000 000
CE100/20	Château d'eau 100 m <sup>3</sup> /20 m	u	1	35 000 000	35 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
LMT	Ligne d'alimentation électrique MT	ml	1 000	12 000	12 000 000
MTBT	Poste transformateur MT / BT	u	1	5 000 000	5 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	5	50 000	250 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	1	100 000	100 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>103 750 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>10 375 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>11 412 500</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>125 537 500</b>

**COMMUNAUTE RURALE DE ADEANE  
TRACE APS DE AGNACK PETIT**



## Localités administratives et inventaire des points d'accès à l'eau potable de la CR.

Région : <b>ZIGUINCHOR</b>	Communauté rurale : <b>ADEANE</b>	Code CR : <b>02311</b>
----------------------------	-----------------------------------	------------------------

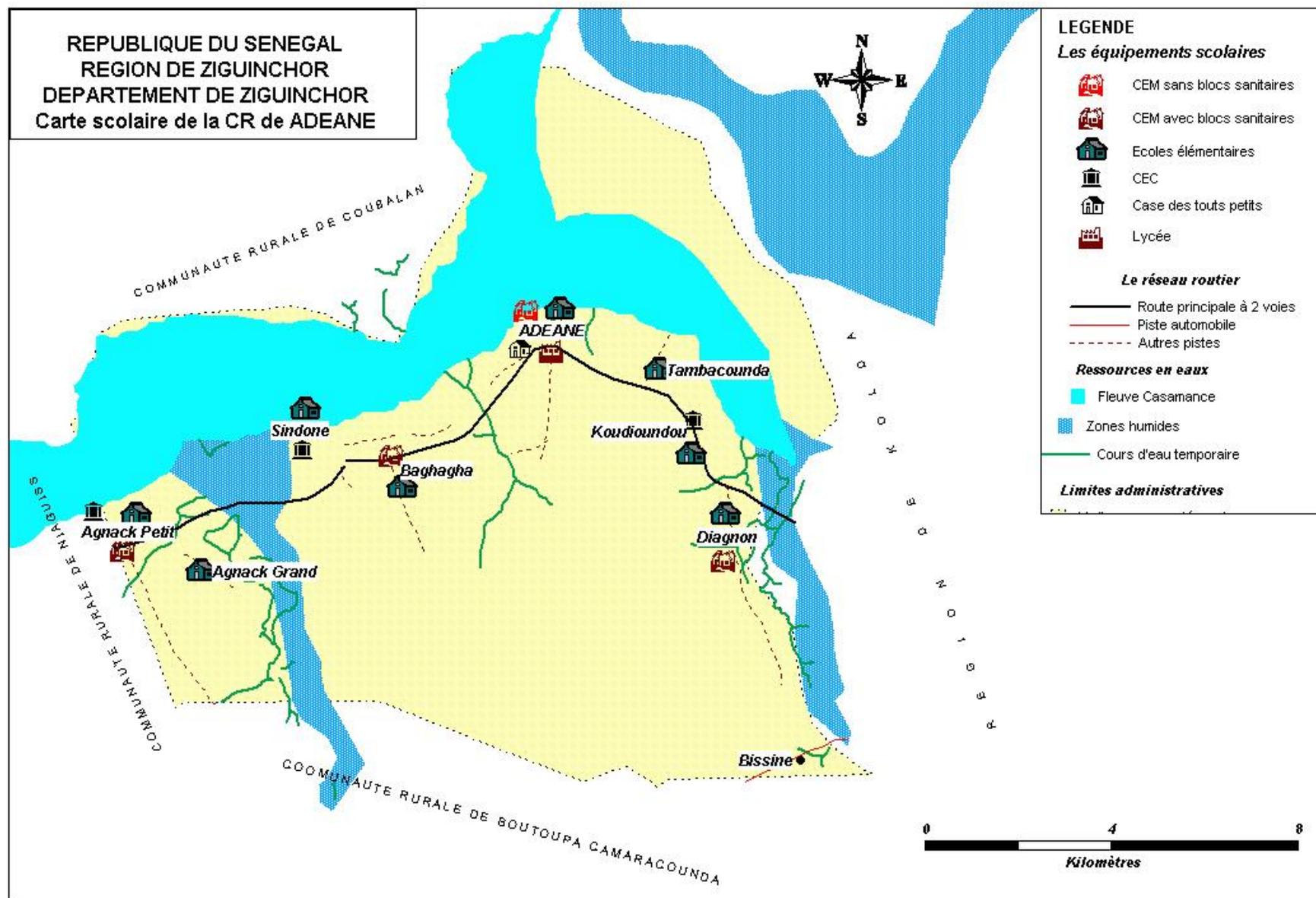
Code localité	Nom localité	Pop 2010	Code infrastructure raccordement	Points d'accès à l'eau potable fonctionnels								
				BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	autres
02311001	ADEANE	5125	226X0030	5	24	10	7					
02311002	AGNACK PETIT	3128					2					
02311003	AGNAK GRAND	216					4					
02311004	BAGHAGHA	3524	226X0034				10					
<b>02311005</b>	<b>BISSINE (abandonné)</b>	<b>0</b>										
02311006	DIAGNON	1032					3					
02311007	KOUDIOUNDOU	705					5					
02311008	SINDONE	2009					6					
02311009	TAMBACOUNDA	1133					4					
<b>Toatl</b>		<b>16 872</b>		5	24	10	<b>41</b>					

## Caractéristiques des réseaux AEP de la CR

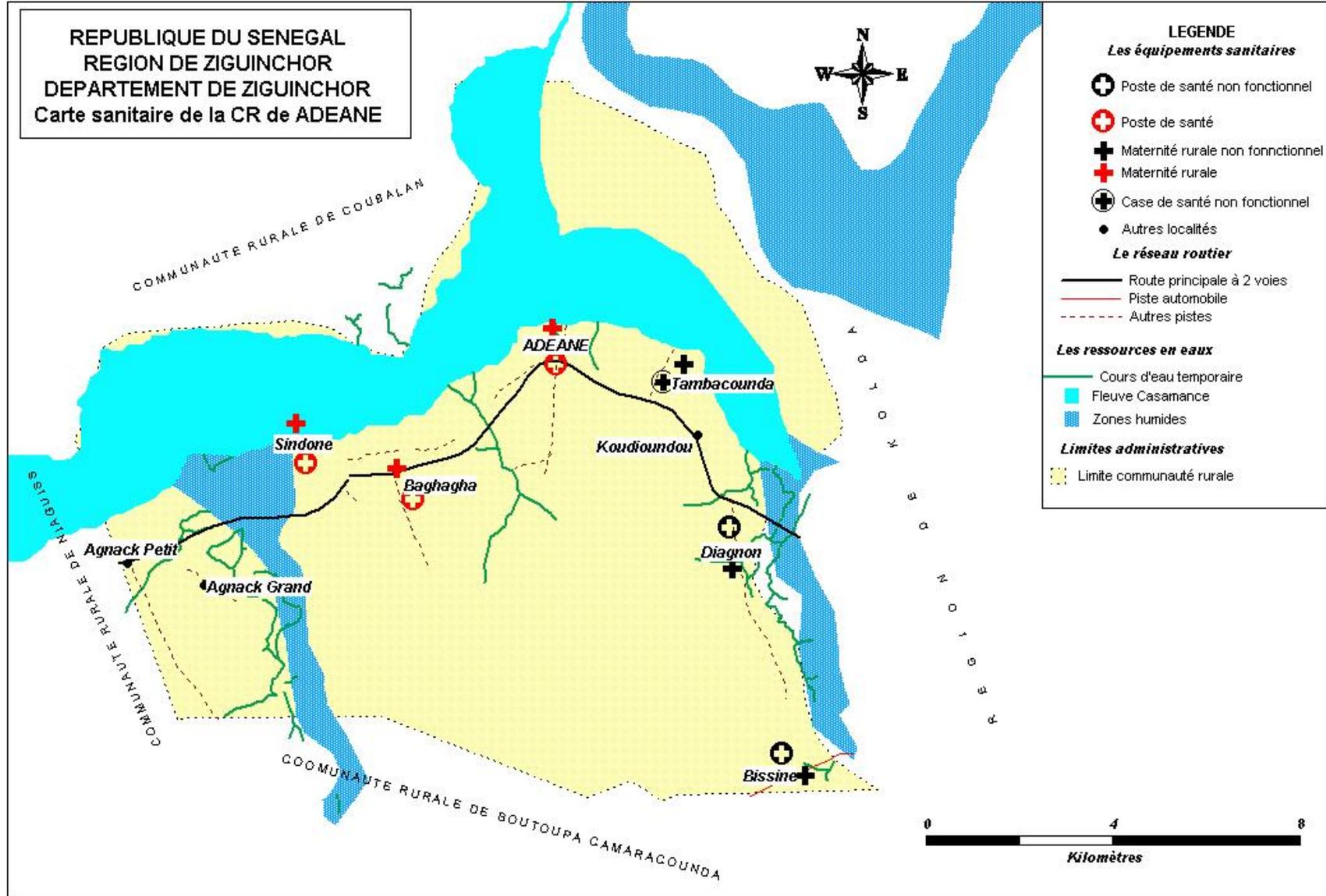
LOCALITE D'IMPLANTATION DU FORAGE		N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
CODE	NOM		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKAGE	BF	BP	P O	AB	BJ
02311001	Adéane	226X0030	1	5 125	SENELEC	EPI	250	150m <sup>3</sup> /14,4m	5	24	0	0	0
02311004	Baghagha	226X0034	1	-	GE	EPI	-	50 m <sup>3</sup> / 10 m	(13)	0	0	0	0
<b>Total</b>			<b>2</b>	<b>5 125</b>	-	-	<b>250</b>	-	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# **CARTOGRAPHIE**

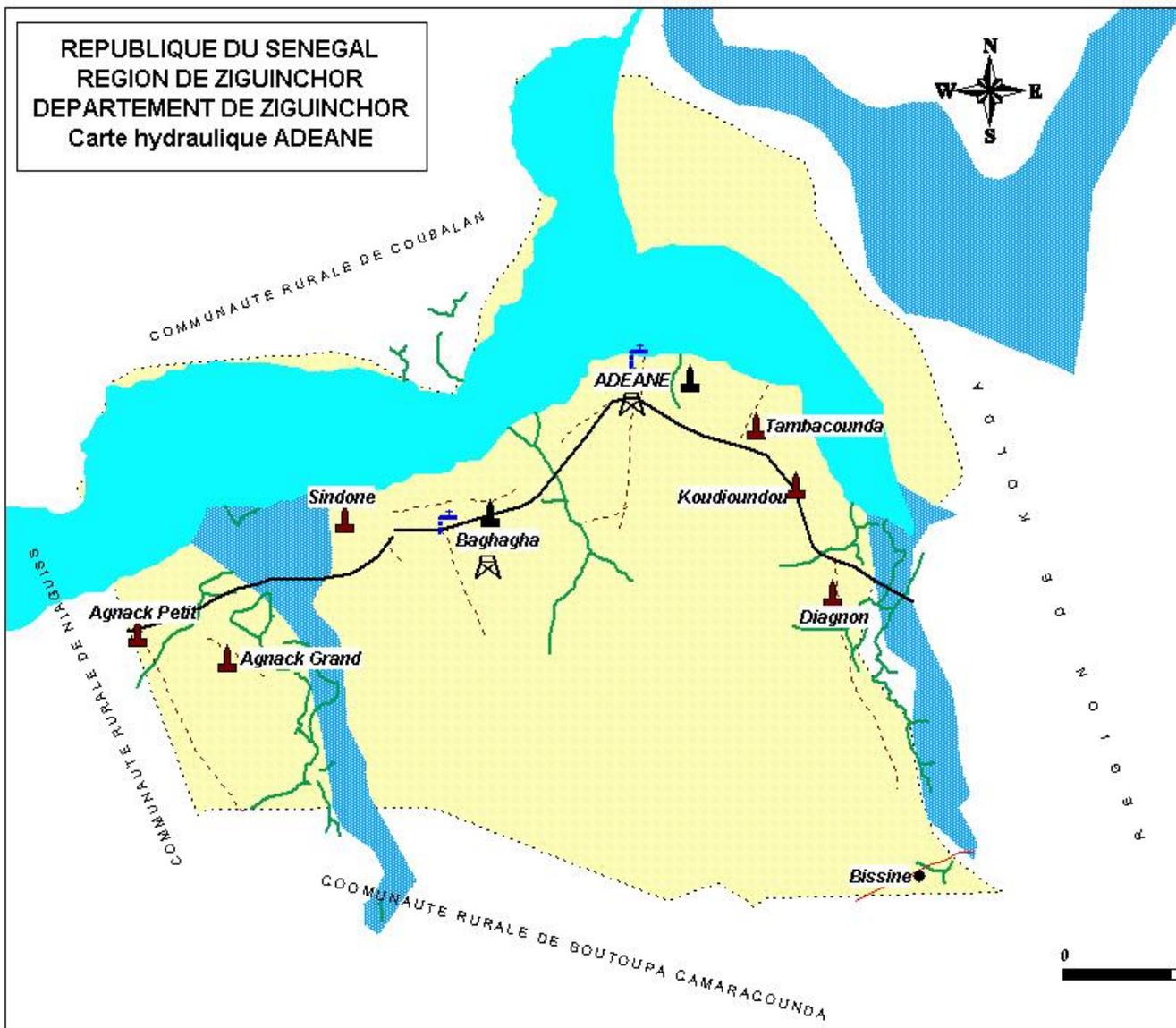
REPUBLIQUE DU SENEGAL  
 REGION DE ZIGUINCHOR  
 DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR  
 Carte scolaire de la CR de ADEANE



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
 REGION DE ZIGUINCHOR  
 DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR  
 Carte sanitaire de la CR de ADEANE



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
 REGION DE ZIGUINCHOR  
 DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR  
 Carte hydraulique ADEANE



- LEGENDE I**  
*Les équipements hydrauliques*
- Assuction eau potable
  - Adduction d'eau village
  - Autres localités
  - Puits modernes
- Le réseau routier**
- Route principale à 2 voies
  - Piste automobile
  - Autres pistes
- Ressources en eaux**
- Fleuve Casamance
  - Zones humides
  - Cours d'eau temporaire
- Limites administratives**
- Limite communauté rurale



ZIGUINCHOR, le ..... / 2010

13 AVRIL 2010

### Avis de Non- Objection

Nous soussignons, Monsieur **Lamine BODIAN**, chef de la Division régionale de l'hydraulique de Ziguinchor et Monsieur **Ndiogou NDONG**, chef du service régional de l'assainissement, certifions que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du PLHA de la communauté rurale d'**ADEANE**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (PLD).

**Le chef du service régional  
de l'assainissement**



**Le chef de la division régionale  
de l'hydraulique**



REGION DE ZIGUINCHOR  
DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR  
ARRONDISSEMENT DE NIAGUIS

-----\*-----  
**COMMUNAUTE RURALE D'ADEANE**

## DELIBERATION

N°003/CRA/AN

- ✓ Vu la loi n° 72 – 25 du 19 Avril 1972 relative aux Communautés Rurales ;
- ✓ Vu la loi n° 72 – 02 du 1<sup>er</sup> Février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale ;
- ✓ Vu le Code des Collectivités locales ;
- ✓ Vu la loi n° 96 – 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes, et aux communautés Rurales;
- ✓ Vu le décret n°96-1133 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière de planification;
- ✓ Vu le Projet d'étude.

### DELIBERE

**Article premier** : le conseil rural de la communauté rurale de Adéane après avoir délibéré, valide et adopté le **Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)** couvrant la période 2005 – 2015.

**Article 2** : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et enregistrée dans le registre ad hoc de la communauté rurale de Adéane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 05 m.

Le Président du Conseil Rural



Ibrahima DIEDHIU

Le Secrétaire de Séance

Lamine BADJI

**ANALYSE :** Arrêté portant approbation du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement-PLHA de la Communauté rurale de Adéane- Gestion 2010-2015

**LE SOUS- PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIAGUIS**

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée par la loi n° 96-10 du 22 mars 1996 ;

Vu la loi n° 96 – 06 du 22 mars 1996 portant Codes des Collectivités Locales;

Vu le décret n° 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages, modifié ;

Vu le décret 2009– 581 du 18 juin 2009 portant nomination de Monsieur Mamadou DIOUF en qualité de Sous- Préfet de l'Arrondissement de Adéane;

Vu la délibération n°003/CRA/AN du 30 novembre 2010 relative à l'adoption du PLHA de la Communauté rurale de Adéane;

Vu le procès verbal de la réunion du cadre de concertation de la Communauté Rurale de Adéane en date du 5 août 2010.

**ARRETE**

**Article premier:** Le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement-PLHA de la Communauté rurale de Adéane - Gestion 2010-2015 est approuvé sans changement.

**Article 2 :** Le Président du Conseil rural de Adéane est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- ME/MINT
- MDCL
- GRZ
- PDZ
- PCR
- Chef Division Régionale de l'Hydraulique
- Chef Service Régional de l'Assainissement
- Archives

Le Sous-préfet de l'Arrondissement

